



Question écrite posée par Monsieur De Beer concernant le coût des activités et voyage extra scolaires

Bonjour,

La commune a progressé ces dernières années en termes de gratuité scolaire. Nous souhaiterions avoir les réponses aux questions suivantes.

Concernant les activités extrascolaires et les voyages scolaires :

- Au total, à combien s'élèvent les dépenses par année et par école, de 2018 à 2022 ?

- Au total, à combien s'élèvent les recettes de ce système (venant des parents), par année et par école, de 2018 à 2022 ?

Merci d'avance,

Simon de Beer

Réponse de Madame De Ridder :

Bonjour,

La commune a progressé ces dernières années en termes de gratuité scolaire. Nous souhaiterions avoir les réponses aux questions suivantes.

Concernant les activités extrascolaires et les voyages scolaires :

- Au total, à combien s'élèvent les dépenses par année et par école, de 2018 à 2022 ?

- Au total, à combien s'élèvent les recettes de ce système (venant des parents), par année et par école, de 2018 à 2022 ?

Merci d'avance,

Simon de Beer

Je vous remercie Monsieur le conseiller pour votre question écrite.

Voici les informations transmises par le service administratif et les directions de nos écoles communales francophones.

1. Dans le tableau qui suit, vous trouverez le montant du subsidé FWB consacré par chaque école aux sorties de 2018 à 2022.

Ecole	2018	2019	2020	2021	2022	TOTAUX
KALEIDOSCO PE MATERNELLE	7.793,25 €	5.894,45 €	8.977,35 €	5.203,00 €	7.980,82 €	35.848,8 7 €
KALEIDOSCO PE PRIMAIRE	3.523,44 €	9.982,04 €	5.606,80 €	7.951,50 €	4.841,90 €	31.905,6 8 €
ARC EN CIEL	8.998,93 €	2.684,02 €	2.735,00 €	2.500,00 €	0,00 €	16.917,9 5 €
CORDEE	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
BEMPT	0,00 €	779,10 €	475,00 €	1.548,75 €	0,00 €	2.802,85 €

LA PREUVE PAR 9	16.616,79 €	13.970,75 €	6.323,06 €	5.643,20 €	18.983,45 €	61.537,2 5 €
MARRONNIE RS	0,00 €	0,00 €	0,00 €	2.119,00 €	0,00 €	2.119,00 €
VIGNOLE	4.631,14 €	4.720,38 €	1.270,06 €	1.007,00 €	3.988,43 €	15.617,0 1 €
SEPT BONNIERS	14.914,60 €	13.625,41 €	2.060,00 €	12.317,10 €	11.437,04 €	54.354,1 5 €
BRUYERES	17.368,96 €	14.988,56 €	3.329,50 €	5.859,00 €	17.954,18 €	59.500,2 0 €
Total	73.847, 11 €	66.644, 71 €	30.776, 77 €	44.148, 55 €	65.185, 82 €	280.602, 96 €

2. En ce qui concerne les recettes, soulignons que la participation financière demandée aux parents ne couvre jamais les frais réels des activités intra et extra muros.

- Sorties et classes de dépaysement en maternelle

Selon la circulaire 8974 qui encadre la gratuité en maternelle, l'école peut demander aux parents d'intervenir au cout réel dans les frais suivants (ce qui est scrupuleusement respecté dans notre PO)

- activités culturelles et sportives : **max 53,18 €** par an et par enfant
- séjours pédagogiques avec nuitées : **max 118,18€** par enfant pour la totalité de sa scolarité maternelle

- Sorties et classes de dépaysement en primaire

- En primaire, la participation des parents couvre le coût réel du séjour - ce qui signifie que le Pouvoir organisateur prend en charge le coût (non négligeable) du car.
- Gratuité totale à La Preuve par Neuf.

- Système d'épargne

En ce concerne les sorties scolaires, pour permettre aux parents d'échelonner la dépense, toutes les écoles fonctionnent avec un forfait épargne mensuel (sur 10 mois) ou semestriel - sauf l'école La Preuve par neuf qui ne demande rien car son subside encadrement différencié lui permet de garantir la gratuité totale. En fin d'année le montant non dépensé est remboursé aux parents.

A noter que, durant l'année scolaire 2022-2023, toutes les écoles (sauf Les Marronniers, Arc-En-Ciel et Bempt) ont fait l'objet d'un contrôle complet de la FWB par rapport à l'utilisation du subside gratuité scolaire et l'application du décret gratuité. La conclusion de l'inspecteur est que la réglementation en la matière est parfaitement respectée dans chacune d'elles.